



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2168

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Smarter Together - Transfert d'équipements informatiques de Grand Lyon habitat à la Métropole de Lyon - Autorisation de signer la convention de transfert

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2168**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Smarter Together - Transfert d'équipements informatiques de Grand Lyon habitat à la Métropole de Lyon - Autorisation de signer la convention de transfert**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon a signé, en décembre 2011, un accord de partenariat international avec l'organisation gouvernementale japonaise "New energy and industrial technology development organization" (NEDO), pour développer un projet de démonstrateur "Lyon Smart Community", par lequel un ensemble de technologies avancées ont pu être testées sur le site de la Confluence et ainsi contribuer au développement durable de ce quartier.

En effet, le projet Lyon Smart Community a été conçu pour permettre l'expérimentation de nouveaux concepts en matière énergétique sur le secteur de Lyon Confluence, avec la mise œuvre de plusieurs technologies japonaises avancées. Il a été conduit avec un certain nombre de partenaires ayant chacun une tâche spécifique à effectuer dans ce contexte d'expérimentation à l'échelle d'un quartier et dans le cadre du partenariat global avec le NEDO.

Parmi ces différents partenaires, Grand Lyon habitat était chargé de l'expérimentation "Consotab" (tâche n° 3 du projet Lyon Smart Community), dont l'objet était la démonstration d'un système de suivi de la consommation domestique d'énergie pour l'électricité, le gaz et l'eau au sein du parc de logements sociaux de la Cité Perrache.

Dans le cadre de cette tâche, le NEDO a mis à la disposition de Grand Lyon habitat, comme pour les autres partenaires, des équipements informatiques (serveurs, tablettes et chargeurs) dont la propriété, à l'issue de la phase d'expérimentation, a été transférée à Grand Lyon habitat.

**II - Proposition de transfert d'équipements informatiques de Grand Lyon habitat à la Métropole de Lyon dans le cadre du projet européen Smarter Together**

Le projet Lyon Smart Community, dans sa phase de démonstration, s'est achevé le 28 février 2017.

Les résultats obtenus ont vocation à être repris et exploités, pour être pérennisés, dans le cadre du projet européen Smarter Together actuellement en cours sur le même périmètre.

La Métropole de Lyon est partenaire de ce nouveau projet et intervient, notamment, dans l'élaboration d'un système de gestion communautaire de la production et de la consommation énergétique à l'échelle du quartier de la Confluence à destination de la Métropole et des habitants du quartier.

C'est dans le contexte particulier de ce projet que Grand Lyon habitat, devenu propriétaire des équipements informatiques mis en place par le NEDO, propose d'en transférer la propriété à la Métropole, dans la mesure où cette dernière en aura la pleine utilité pour le déploiement des solutions conçues dans le cadre du projet Smarter Together.

Ce transfert d'équipements serait effectué à titre gratuit, dans la mesure où le matériel serait réutilisé par la Métropole, dans la continuité de Consotab, pour des projets d'innovation technique et numérique au service de la performance énergétique.

Les actions ainsi déployées s'inscrivent dans la stratégie dite "Métropole intelligente". Son volet "énergie et ville durable" a pour objectif de contribuer à développer de nouvelles solutions technologiques dans le domaine des réseaux énergétiques intelligents et dans l'implication des usagers dans la réduction des consommations. Le volet "services numériques", quant à lui, entend organiser la collecte des données sur la plateforme de données de la Métropole et la réutilisation des équipements pour le stockage de grandes quantités de données (Big Data).

Cet ensemble doit contribuer au développement du service public de la donnée et la création de nouveaux services numériques innovants.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe d'un transfert, à titre gratuit, de l'ensemble des équipements informatiques propriété de Grand Lyon habitat, et utilisés dans le cadre du projet Lyon Smart Community, au bénéfice de la Métropole pour leur utilisation dans le projet Smarter Together.

Une convention est établie, en conséquence, entre Grand Lyon habitat et la Métropole, listant le matériel concerné et organisant le transfert de propriété ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le principe du transfert, à titre gratuit, des serveurs, chargeurs et tablettes utilisés par Grand Lyon habitat dans la tâche 3 du projet Lyon Smart Community à la Métropole de Lyon, dans le cadre d'une réutilisation pour le projet Smarter Together,

b) - la convention à signer entre Grand Lyon habitat et la Métropole de Lyon, opérant ce transfert de propriété.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**